



- Groupe de travail 6 -
Enjeux fonciers et patrimoniaux
Département de la Gironde
Réunion R1

Type de document	Relevé des échanges
Groupe de travail	GT 6d
Date de la réunion	23 juin 2010
Lieu de réunion	RFF (Bordeaux)
Pièces jointes au présent relevé des échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Diaporama projeté lors de la réunion • Feuille de présence • Liste des entités invitées

- **Liste des invités**
 - Se reporter à la liste des entités invitées en pièce jointe
- **Liste des invités présents**
 - Se reporter à la feuille de présence en pièce jointe.
- **Liste des animateurs**
 - Rodolphe FOUCAUD – Réseau Ferré de France
 - Joël HILLAIREAU – groupement Inexia-SNC Lavalin- Arcadis
 - Delphine BALLETT – groupement Inexia-SNC Lavalin- Arcadis
- **Documents consultés en séance**
 - Cartes thématiques des enjeux humains sur fond de plan 1/25 000^{ème} avec mention du périmètre des études et du fuseau retenu au comité de pilotage du 31 mai 2010
 - Plan du fuseau de 1000m sur cahier d'orthophotoplans (format A3) au 1/10000^{ème}
- **Documents envoyés préalablement à la séance**
 - Note sur le programme d'études et de concertation de l'étape 2
 - Charte de la concertation
 - Note méthode de l'analyse environnementale

Le présent document s'attache à faire un relevé des échanges dans un esprit d'exhaustivité et de fidélité. Les échanges trop éloignés du propos général (GPSO) ou thématique n'ont pas été relevés et ne figurent pas dans ce document.

Déroulé de la séance

Préambule :

Le Groupe de Travail 6 dédié au département de la Gironde traitera des enjeux fonciers et patrimoniaux uniquement. Tout autre élément, réflexion, étude, qui n'entre pas dans ce champ d'analyse ne sera pas repris au titre des relevés des échanges.

RFF présente les études et concertations prévues de mai 2010 (validation du fuseau de 1000 m par le COPIL) à la fin 2011 (dossier d'avant-projet sommaire).

L'objet de ce groupe de travail est de présenter la méthodologie d'analyse environnementale, la grille des enjeux hiérarchisés proposée en étape 2, et la problématique foncière associée au projet (emprises).

La grille présentée reprend les critères hiérarchisés validés en étape 1 pour la recherche des fuseaux et intègre de nouveaux critères en prenant en compte la précision des données de l'étape 2 pour la recherche d'un tracé.

RFF sollicite les membres des groupes de travail pour récolter leurs avis sur cette grille et sur la prise en compte des enjeux.

RFF précise enfin la méthodologie de prise en compte des enjeux fonciers et patrimoniaux :

- la première de prise en compte des enjeux du territoire est l'évitement ;
- à défaut de pouvoir éviter les enjeux, la nécessité de limiter l'impact du tracé sur ces derniers ;
- à défaut de limiter efficacement l'impact sur les enjeux, proposer des mesures compensatoires très en amont de la réalisation du projet ;

RFF précise que le diaporama présenté en séance sera transmis avec le compte-rendu à l'ensemble des invités et des présents.

Points marquants et conclusions

RFF informe les membres qu'un groupe de viticulteurs des vins de Graves et de Pessac Léognan manifeste devant les locaux. Etienne PICHER s'est rendu disponible pour répondre à leurs préoccupations. RFF a estimé adapté de donner cette information avant d'entamer les travaux.

Rodolphe Foucaud (RFF) rappelle que l'objectif de l'année 2010 est la recherche d'un tracé.

Il rappelle en termes de méthodologie que les critères de la grille seront stabilisés début juillet 2010, en tenant compte des remarques faites au cours de la réunion.

Enfin, il rappelle que la décision ministérielle qui sera prise courant juillet et les arrêtés départementaux de prise en considération du fuseau d'études des GPSO, ainsi que la déclaration de Projet d'Intérêt Général du projet, seront des premiers leviers d'actions concernant le foncier bâti et non-bâti.

RFF rappelle que le prochain groupe de travail aura lieu en octobre et présentera les hypothèses de tracés.

ECHANGES AU COURS DE LA REUNION

Organisme	Propos	Réponse de RFF en séance
RFF	Présente les principes des études et de la concertation pour 2010 - 2011 Précise que l'articulation entre études et concertation est maintenu. Rappelle que les membres de groupes de travail contribuent et participent à l'élaboration progressive du tracé, que les commissions consultatives (composées des élus des collectivités, du conseil général et régional, réunies sous l'égide du Préfet) délivrent des avis, que les comités territoriaux (composés des co-financeurs du projet, de RFF et du préfet) examinent et propose des décisions au comité de pilotage (composé de l'Etat, de RFF et des conseils régionaux).	
RFF	Présente les objectifs pour 2010 - 2011 Présente le programme de la concertation Présente les différentes étapes jusqu'au tracé retenu par le COPIL à l'été 2011 Synthétise les temps forts de ce calendrier <ul style="list-style-type: none"> - été 2010 : identification des zones sensibles - octobre 2010 : présentation des hypothèses de tracé pour concertation - Janvier 2011 : présentation du tracé pressenti pour concertation mai 2011 : présentation en commission consultative du tracé proposé	
Syndicat des viticulteurs Pessac-Léognan	La présentation indique « recherche des hypothèses de tracé » avec le mot « hypothèses » au pluriel. Cela signifie-t-il qu'il y aura plusieurs hypothèses présentées ?	Oui, la phase actuelle de l'étude consiste à rechercher plusieurs hypothèses de tracés qui seront ensuite comparées pour retenir l'une d'elle qui sera optimisée en vue de proposer un tracé.
CUB	Les communes de Bègles et Villenave-d'Ornon ont souhaité que la zone d'étude de l'aménagement de la ligne existante au sud de Bordeaux soit réduit à 35 m. Ce point est-il confirmé ?	Oui, le fuseau retenu est de 35 m sur ce secteur.
CRPF	Concernant la grille d'analyse multicritères, le CRPF souhaite que les unités de transformation de bois apparaissent en enjeux très forts et non en enjeux forts en cohérence avec les sièges d'exploitation car il s'agit d'entreprises difficiles à délocaliser, notamment au regard des nombreuses autorisations administratives nécessaires.	RFF note cette contribution et rappelle que cette session de groupes de travail est l'occasion de recueillir les remarques et contributions sur une grille qui sera finalisée début juillet.
INAO	A l'échelle de l'agglomération bordelaise, le SCOT en cours de révision « sanctuarise » des secteurs viticoles en raison de la grande qualité des terroirs. Il serait judicieux que les sites sanctuarisés présents dans le fuseau soient un enjeu très fort de la grille.	RFF prend en compte cette remarque.
INAO	Pour l'activité viticole, la mention qui distingue « château et cru » semble inutile et devrait être supprimée.	RFF prend en compte cette remarque.
INAO	Souhaite que les coopératives soient en enjeux très forts car elles constituent un site de production au même titre que les sièges d'exploitation, en réunissant par ailleurs plusieurs exploitants. Si une coopérative est touchée, cela impacte plusieurs exploitants.	RFF réserve sa réponse sur ce point et précise que toutes les demandes seront prises en compte et que des arbitrages seront menés pour la grille de hiérarchisation en juillet.

CRPF	Rappelle que les crastes sont des éléments importants et qu'il sera nécessaire de veiller à leur rétablissement et à leur entretien pendant les travaux. Le CRPF et le syndicat mixte des sylviculteurs souhaitent que qu'elles soient classées en enjeux forts tout en soulignant que l'essentiel est leur prise en compte et leur maintien.	RFF prend en compte cette demande et rappelle que la problématique des crastes et plus largement des réseaux hydrographiques est traité dans le cadre des rétablissements. L'élément « craste » étant inscrit dans un réseau hydrographique ne sera potentiellement pas discriminant pour choisir entre plusieurs hypothèses de tracés.
CAFSA	Quand va-t-on aborder ces problèmes de rétablissement ? Il sera nécessaire de travailler très en amont et de provisionner suffisamment pour assurer les rétablissements et franchissements. Dans le cadre de l'A65, des passages supplémentaires avaient été demandés, ce qui engendrait un surcoût. Faute de budget suffisant, ils n'ont pas été réalisés.	RFF s'engage sur le principe de rétablir les voiries et les réseaux, pistes DFCI. Le GT 9 dédié aux infrastructures linéaires et aux réseaux traite de ces enjeux.
INAO	L'AOC planté est en enjeu très fort en étape 2 ; il s'agit d'une demande issue de la concertation. L'INAO regrette que cette demande n'ai pas été prise en compte en étape 1. Souhaite que l'AO non planté soit en enjeu très fort. Souhaite également que le vignoble non AO (qui correspond à la production de raisin de table, de portes-mères) soit au même niveau d'enjeu que celui de l'agriculture à forte valeur ajoutée (arboriculture, maraîchage..) car les vignes sont plantées pour plusieurs années. La durée de vie d'un vignoble n'étant pas comparable à celle d'une zone maraîchère, le vignoble non AO devrait de ce fait être au moins au même niveau d'enjeu que les sites à forte valeur ajoutée.	RFF rappelle qu'il doit assurer un équilibre de la grille et tranchera début juillet sur ce point. Par ailleurs la distinction entre les sites AO / non AO permet également d'introduire une hiérarchisation dans les secteurs viticoles.
DDTM	Sur le thème « emplacement réservé » dans les documents d'urbanisme, demande quelle est la différence entre commune et collectivités ?	RFF précise que la mention « ER pour collectivités » signifie « ER pour collectivités autres que communes ». Cette précision sera ajoutée dans la grille.
SAFER	Constate un effondrement du marché pour les terres agricoles, viticoles et sylvicoles dû essentiellement à la crise viticole et à la tempête Klaus. Ce fait rend complexe l'achat ou la préemption de terrains de compensation.	
Syndicat des sylviculteurs	Ne constate pas de baisse des prix et souligne la difficulté à trouver des terrains forestiers.	
Syndicat des viticulteurs Pessac-Léognan	Comment est envisagée la compensation des sites Natura 2000 qui concernent aussi les propriétés viticoles ?	RFF va d'abord chercher à éviter les enjeux. Quand cela ne sera pas possible, RFF veillera à limiter les impacts, à défaut RFF proposera des compensations en fonction des réglementations en vigueur.
Fédération des chasseurs	Fait observer que les corridors écologiques ne concernent pas seulement la grande faune, mais aussi la petite faune pour laquelle il y a beaucoup à faire.	

Mission des Grands Projets du Sud-Ouest

Syndicat des viticulteurs Pessac-Léognan	Quelle est la distance à respecter concernant les monuments ou sites soumis à un périmètre de protection de 500m ?	RFF indique que la prise en compte des périmètres de protection de monuments historiques dépend des conditions de covisibilité mais rappelle que RFF est soumis au contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France dans les secteurs concernés et des autres services instructeurs des ministères.
Syndicat Pessac-Léognan	Insiste sur les effets des vibrations	RFF indique que cette problématique est prise en compte et qu'il bénéficie par ailleurs d'un retour d'expérience sur les autres projets de LGV.
CAFSA	Interroge RFF sur la largeur des entrées en terre et demande s'il y aura des rétrocessions.	RFF indique que l'emprise totale moyenne est de l'ordre de 80-90m avec une plateforme ferroviaire minimale de 15 m. Concernant les acquisitions, il précise qu'elles se font essentiellement à l'amiable mais qu'il peut y avoir localement des occupations temporaires.
Syndicat Pessac-Léognan	Où sont situés les rétablissements ?	Les voies de rétablissement sont situées à l'intérieur de l'emprise des 90 m qui constitue une moyenne. L'étude des rétablissements se fera à l'automne.
CG 33	Rappelle que les commissions foncières sont à constituer avant l'enquête DUP et que RFF a obligation de réaliser un aménagement foncier. Le CG33 propose de réaliser en amont l'étude foncière sommaire pour connaître l'état du territoire où il serait nécessaire d'entreprendre un réaménagement foncier. Le projet devra prévoir les aménagements nécessaires dans le cadre de ces études.	RFF confirme son engagement de participer aux aménagements fonciers agricoles et forestiers. Cette action pourra s'envisager à partir d'un tracé défini (niveau APS) et validé par décision ministérielle.
CRPF	Insiste sur la nécessité des études foncières et note la proposition du CG33. Par ailleurs anticiper sur ce sujet peut permettre des échanges qui peuvent régler des problèmes simplement.	RFF partage les enjeux, et mettra en œuvre conformément au souhait du Copil les études le plus en amont possible.
INAO	<p>Demande à RFF qui finalise la grille et quand, les délais de reprise paraissant très courts (fin de semaine) ?</p> <p>INAO avait demandé en étape 1 que les secteurs viticoles en AO plantés soient en enjeu très fort, cette demande n'avait pas été prise en compte, ce qui a eu un impact majeur sur le fuseau retenu qui touche de nombreux domaines.</p>	RFF décide début juillet 2010 dans l'objectif de la recherche d'hypothèses de tracés pour début octobre. Il rappelle que la grille de hiérarchisation ne constitue pas un jugement de valeur mais un outil de recherche du tracé et de la démarche d'évitement.